



Paris, le 2 juillet 2026

Le Président

MADAME AURORE BERGE

Ministre déléguée chargée
de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations
55 rue Saint Dominique
75007 Paris

*Copies : M. le Président de la République
Cindy LEONI, DILCRAH*

MADAME LA MINISTRE,

Dans quelques jours, vous présenterez le nouveau plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur l'origine, au terme d'un processus auquel la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a participé à travers sa présence lors de la réunion des parties prenantes que vous avez présidée le 9 avril dernier, ainsi que par une contribution écrite adressée à la DILCRAH que vous trouverez ci-joint une copie.

La présentation de ce plan revêt une grande importance pour la FME, dans la mesure où c'est cet ensemble de mesures qui guidera l'action de l'Etat contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur l'origine dans les prochaines années, et que c'est donc dans ce cadre que sera conduite la lutte contre les formes de racisme et de discriminations touchant les personnes noires ou perçues comme telles, sur la base de préjugés qui sont en France directement issus de l'histoire de l'esclavage colonial.

L'affirmation explicite de l'engagement de l'Etat contre le racisme anti-noirs constitue un enjeu essentiel de ce nouveau plan.

Cet enjeu est tout d'abord essentiel pour les victimes des préjugés racistes anti-noirs, qui attendent de l'Etat une double reconnaissance :

- Elles attendent tout d'abord que, dans sa stratégie pluriannuelle de lutte contre le racisme, l'Etat reconnaisse la violence particulière dont elles sont victimes, afin de mieux la combattre,
- mais elles attendent également, et cet enjeu est le complément indispensable du point précédent, que la France reconnaisse la part que les personnes d'ascendance africaine ont prise dans son histoire, notamment à travers leur participation aux combats qui ont façonné les valeurs de liberté, de l'égalité et de la fraternité qui sont aujourd'hui le socle de la République.



Mais **cet enjeu est aussi essentiel pour la France elle-même**, alors qu'elle est interpellée sur la réparation des conséquences de l'esclavage colonial, et que le président de la République a annoncé, le 21 mai dernier, à l'occasion de la cérémonie qu'il a présidée pour les 25 ans de la loi Taubira, qu'il était prêt à engager notre pays dans ce chemin.

Le racisme anti-noirs étant aujourd'hui en France la conséquence la plus visible de notre passé esclavagiste, et le combat contre ses manifestations l'une des principales demandes des voix qui appellent aux réparations (il s'agit ainsi du point n°3 des 18 recommandations de la conférence internationale sur les réparations qui s'est tenue il y a quelques jours à Accra, en présence de la France), il serait incompréhensible que, au moment d'annoncer sa stratégie de lutte contre le racisme pour les prochaines années, le gouvernement français n'évoque pas cet enjeu particulier parmi les éléments qui fondent sa politique en la matière.

Or la position de notre pays sur cette question suscite depuis de trop nombreuses années des interrogations de la part de nos partenaires à l'international : la France est en effet trop peu présente dans les principales instances des Nations Unies où elle est débattue comme la Décennie des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), dans laquelle elle ne s'est pas investie (la mention à cette Décennie que contenait le plan DILCRAH 2018-2021 a disparu du plan 2023-2026, malgré les demandes de la FME), l'instance de représentation des personnes d'ascendance africaine ou encore les travaux du groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine.

Dès lors, la volonté du président de la République d'engager la France sur le chemin des réparations de l'esclavage doit conduire notre pays à s'engager plus explicitement sur cette question, à l'international comme en France même.

C'est la raison pour laquelle **je crois essentiel que le futur plan que vous présenterez dans quelques jours mentionne explicitement la lutte contre le racisme anti-noirs** comme l'une de ses dimensions. Comme la FME l'a suggéré dans la contribution qu'elle a livrée à la DILCRAH au printemps, cet engagement pourrait se traduire concrètement par quelques mesures ciblées en ligne avec l'esprit général qui anime la démarche du plan :

- une mention à la deuxième Décennie des personnes d'ascendance africaine (2025-2034), en prévoyant la mise en œuvre d'actions citoyennes et culturelles comme l'avant-dernier plan DILCRAH l'avait fait pour la période 2018-2021
- la programmation dans la période du plan d'un événement scientifique sur le racisme anti-noirs en France (histoire, manifestations, comparaisons), en partenariat avec la FME
- la promotion des figures et des moments de l'Histoire de France symboliques de la lutte pour l'égalité entre les Noirs et les Blancs, en s'appuyant sur les nombreuses ressources que la Fondation a produites autour des combats contre l'esclavage et ses héritages dans le contexte français

L'année 2026 est celle des 25 ans de la loi Taubira. L'écho que cet anniversaire a rencontré, et les événements auxquels il a donné lieu (la déclaration du Président de la



République sur les réparations, l'abrogation du Code Noir à l'unanimité de l'Assemblée Nationale...), témoignent à la fois de l'importance que notre société accorde à ces questions, mais aussi qu'il est encore possible de trouver des voies de consensus pour les aborder. C'est dans cet esprit que je formule ces propositions, sur un sujet qu'avec tous les membres des instances de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage je crois fondamental pour la cohésion de notre pays et son image dans le monde.

Avec l'équipe de la Fondation, je me tiens naturellement à votre disposition pour échanger avec vous sur ces questions.

Je vous prie d'accepter, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marc Ayrault

